

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 AVRIL 2017 A EYMET**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD
23 Avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél 05/53/22/57/94

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le 10 Avril à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'EYMET sous
la présidence de M. Jérôme BETAILLE

Date de convocation : 05.04.2017

En exercice 39
Présents 34
Pouvoirs 02
Votants 36

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY,	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE + 1 pouvoir
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND, absente -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE, -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUJEL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE, + 1 pouvoir -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT -absente Pouvoir à Mme BARBE	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL, -Mme Anne Marie FONTAYNE,
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY, Absent	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS, excusée
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT,	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Daniel TOUPANCE
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Richard CONTE	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE,
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON, absent Pouvoir à M. TRIFFE
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Christian MORTEMOSQUE
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

M. Maurice BARDET est élu secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal du 20 Mars 2017.

- 1- Vote des 4 taxes directes locales 2017
- 2- Vote du taux d'enlèvement des ordures ménagères 2017
- 3- Présentation et vote du budget primitif 2017

- 4- Présentation et vote du budget annexe SPANC
- 5- Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) : Attribution de subventions
- 6- Régie taxe de séjour : ouverture d'un compte de dépôt
- 7- Questions diverses

Adoption du procès-verbal du 20 Mars 2017.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mars est adopté **à la majorité des présents. (1 abstention)**

Le président explique qu'il souhaite présenter le projet de budget primitif 2017 dans son ensemble, en commentant les lignes qui méritent des observations particulières, et ensuite, voter les points inscrits à l'ordre du jour. Les conseillers n'émettent pas d'objection.

03-Présentation et vote du budget primitif 2017

Le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté à la charge de 100 % du scolaire, et que l'OPAH débute sur cet exercice.

Mme BARBE arrive (+ pouvoir de Mme LALLEMAND absente)

M. VEYRAC prend part à la séance.

Le Président présente le budget primitif 2017 article par article et apporte des précisions pour certains comptes.

Dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses correspondent pour partie :

CHAPITRE 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Compte 60633 : Fournitures de voirie pour 5000 €. M.BOURDIL précise l'ajout de l'enrobé.

M. Richard CONTE arrive.

Compte 611 : 60552 € - OPAH comprend 1 partie fixe et partie variable en fonction du nombre de dossiers traités -1 trimestre déjà payé sur 2016. A ce jour, l'estimation est d'une trentaine de dossiers en cours.

M. BOURDIL précise que la partie variable est remboursée par subvention en recette de fonctionnement pour environ 30 000 €.

Mme CHAISE demande une explication sur l'annotation faite au compte 6068. M. BETAÏLLE explique qu'il a vérifié et que cette somme de 1600 € n'a pas été dépensée en 2016.

Compte 6132 : En 2017, plus de location à la mairie d'Issigeac, ajout de la salle de Plaisance.

Compte 615221 : Travaux à réaliser dans les écoles.

Compte 615231 : M. LEGAL s'interroge sur la mention « facture en mois » noté en commentaire. Le Président explique qu'il serait bien de faire une analyse de la dépense mensuelle de cet article.

Compte 6156 : Maintenance informatique des écoles élémentaires et maternelles pas faite en 2016.

Compte 6161 : Négociation avec assurance suite transfert scolaire – 6899 €, enlever 6398 € d'assurance dommages-ouvrage de la Maison de Service d'Issigeac car Investissement.

M. LACOTTE confirme qu'il faut retirer cette somme de 6398 € en fonctionnement.

Compte 6188 : TAP 2017 – Article 6238 en 2016 supprimé à la demande de Mme COLORADO (création d'un nouvel article)

Compte 6261 : Frais affranchissement à refacturer sur budget SPANC

Compte 6262 : Les frais de téléphonie sont trop importants, un rendez-vous est prévu avec commercial de la Sté ORANGE fin avril.

Compte 6288 : Animations et sorties scolaires

CHAPITRE 012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES :

Le Président précise qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, 2 agents du CIAS (1 agent à temps complet + 1 agent à 70 % d'un temps complet) seront transférés sur la Communauté, en contrepartie plus de participation à verser au CIAS. Et départ à la retraite au 1^{er} mai 2017, d'un agent travaillant au collège.

Compte 64131 et 64138 : Baisse suite au départ de M. POITEVIN et à la fin d'un Contrat à Durée Déterminée non renouvelé.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Compte 65541 – Contribution au fonds de compensation

Le Président signale qu'il n'y a plus de participation à l'Agence de Développement Touristique (Beaumont, Monpazier et Lalinde) pour un

montant de 18000€ et au CIAS POUR 36100€.

SMD3 – M. LEGAL s'interroge sur cette participation. M. TRIFFE précise que la Contribution Solidarité est de 5€ par habitant.

Mme CHAISE souhaite avoir des précisions sur le montant de 18588€ pour Périgord Numérique.

M.BETAILLE explique que cette somme correspond au remboursement des travaux effectués pour le développement de la fibre optique sur le territoire.

Mme BARBE souhaite savoir pourquoi ces travaux ne passent pas en investissement.

Le Président rappelle que les travaux ont été réalisés par le Syndicat Périgord Numérique à qui nous reversons une participation au Syndicat.

Compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

Le Président signale que pour 2017, la vallée du Dropt n'a pas fait de demande, et que cette somme pourrait être attribuée au théâtre de la Gargouille.

M. LEGAL signale que le théâtre La Gargouille intervient sur FAUX. La dépense s'élève à 5000 €, cette manifestation profitant à l'ensemble des écoles du territoire, une demande de participation de 1500 € de la communauté a été demandée. Il précise que le reste de la dépense est pris en charge par la commune de Faux.

M. BETAILLE précise également que le montant versé par le Conseil Départemental pour le soutien aux associations culturelles se fera en cours d'année.

M. Henri DELAGE précise que la communauté perçoit cette somme du Conseil départemental et la reverse aux associations.

Le Président informe que la Société de courses d'Issigeac a envoyé une demande pour un montant de 500 €, dans le but de financer une course qui portera le nom « Portes Sud Périgord ».

Il donne également lecture de la demande « des boules Fonrocoises », puis il laisse la parole à Mme BAGARD. Elle précise que cette association est restée longtemps en sommeil, et anime 3 ou 4 manifestations sur la commune de Fonroque. L'association a réalisé des travaux qui ne sont pas encore achevés, et demande une participation de la Communauté.

Le Président propose que cette demande soit étudiée en commission des finances.

M. Henri DELAGE précise que d'autres financements peuvent être trouvés pour ce projet, il faut monter un dossier chiffré.

M.LACOTTE confirme qu'une réflexion doit être menée pour l'ensemble des requêtes associatives.

M. BARCHIESI souhaite savoir si nous avons été sollicités concernant le Tour de France.

Le Président signale que la commune d'Eymet n'a pas encore fait de demande, et informe de la mise en place d'une étude concernant le surcoût des ordures ménagères.

M. NADAL s'interroge sur l'ancienne participation attribuée pour la lutte contre les frelons asiatiques. Le Président demande qu'une étude soit faite et transmise à la commission des finances.

M. POMEDIO précise que la Chambre d'Agriculture a désigné un référent par canton.

M. LACOTTE rappelle que la communauté n'a plus la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet un avis favorable pour le **Compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations.**

Recettes de fonctionnement :

Ces recettes correspondent pour partie :

Compte 7066 – Portage Repas Cias + centre de loisirs Castillonnes

Compte 7067 – Cantine sur année complète

Compte 70848 – Remboursement agent mise à disposition à la Communauté de Commune des Coteaux de Sigoules et participation du budget SPANC

Compte 70872 – Remboursement frais postaux SPANC

Compte 74758 – Anah - OPAH 16 677€

Compte 7478 – Remboursement Emprunt MSA Service

Compte 7488 – Prime SMD3 – Vente valorisation produits ordures ménagères

Compte 752 – Revenus des immeubles – à compter de juillet plus de loyer du CIAS + Participation du budget SPANC

Dépenses d'investissement :

Ces dépenses correspondent pour partie :

Emprunts et dettes assimilés

Compte 1641 – 193 000 € - Remboursement en Capital des emprunts Long Terme

Compte 1641 – 150 000 € - Remboursement en Capital de la Maison de Santé d'Eymet - Court Terme

Le Président rappelle que l'excédent de fonctionnement doit couvrir le remboursement en capital de l'emprunt

Compte 202 – 3426 € - Frais réalisation documents urbanismes – Modification PLUi SERRES et MONGUYARD + MONSAGUEL

Immobilisations corporelles – Investissement 2017

Ces dépenses correspondent pour partie :

Compte 21312 – Bâtiments Scolaires - 193 259 €

Compte 2151 – Réseaux de voirie – 490 000 € - dont voirie Ste Innocence : 17 520 € (travaux non réalisés en 2016)

Compte 2152 – Installations de voirie – 2 672,38 € - Devis Panneaux arrêt de bus

Compte 2183 – Matériel de bureau et Matériel Informatique. – 2 351 € - Matériel Ecole Elémentaire Eymet (Informatique)

Compte 2184 – Mobilier– 1 036 € - Eymet : Meubles 896 € + Issigeac : Lits Maternelle 140 €

Compte 2184 – Mobilier– 138 000 € - Signalétique

Compte 2188 – Autres Immobilisations Corporelles – 5065 €

Immobilisations en cours

Compte 2313 – Constructions – 1 298 794 € + Maison de santé Eymet + Assurance Dommages-Ouvrage Maison des services Issigeac

Vote des 4 taxes directes locales 2017

Le Président signale que la commission des finances réunie le 06 avril à 20h30, à la majorité, propose d'augmenter les taux votés en 2016 de 8,55%. Il rappelle que la totalité du transfert scolaire représente 215 000 €, 1/3 a été transféré en 2016. Il reste 146 700 € en 2017.

	Taux votés en 2016	Taux proposés en 2017
Taxe d'Habitation	7.60%	8.25%
Foncier Bâti	7.12%	7.73%
Foncier Non Bâti	24.00%	26.05%
CFE	10.58%	11.48%

Débat :

M. MARTIN signale que le fait d'augmenter les taux de la communauté doit entraîner une baisse des taux des communes.

Il ajoute qu'il a fait des calculs et le constat est le suivant : sur le canton d'Issigeac : 14 communes sur 16 ont des taux plus élevés et sur le canton d'Eymet 9 communes sur 12 ont des taux plus bas.

M. BETAÏLLE explique que l'augmentation des taux due au transfert de charges pour la communauté est de 11,5 % en tout sur les 2 ans. Ce calcul de transfert de charges par commune a été fait en tenant compte de la population ; du nombre d'élèves et du potentiel fiscal. Il indique aux élus qu'ils peuvent baisser le taux des taxes communales pour compenser la hausse des taux communautaires afin que le contribuable soit le moins possible impacté.

Il précise qu'un nouveau tableau a été envoyé par mail. Ce tableau fait par M. FRICOT permet à chaque commune de voir les taux à appliquer pour gommer l'augmentation.

M. CASTAGNER signale qu'il va neutraliser cette augmentation en baissant le taux de la fiscalité communale.

M. VEYRAC déclare que sa commune a une clé de répartition trop basse et qu'il ne pourra pas diminuer ses taux.

Mme BARBE demande si les conseillers communautaires peuvent avoir ses tableaux.

M. CONTE souhaite savoir si l'augmentation provient juste du transfert de charges. Il confirme que certaines petites communes ne pourront pas neutraliser cette hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **adopte à la majorité** (pour 34 - contre 1 - abstention 1), les taux proposés de 8.25 % pour la taxe d'habitation, 7.73 % pour le foncier bâti, 26.05 % pour le foncier non-bâti et 11.48 % pour la CFE, ce qui représente **un produit fiscal de 1 879 577 €** pour l'année 2017.

Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017

Bases prévisionnelles notifiées sur l'ensemble du territoire = 8 169 000 €

Il est proposé de maintenir le taux 2016, soit 9.61 % et 8.15 % pour la commune de Faurilles

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de reconduire, à l'**unanimité**, les taux de 2016, soit un taux unique de 9.61 % sur

l'ensemble des communes et un taux de 8.15 % pour celle de Faurilles.

Vote du budget primitif 2017

Avant de procéder au vote du budget :

Le Président signale que la commission voirie doit se réunir pour définir les travaux 2017.

M. MARTIN s'étonne de la modification faite dans les dépenses en investissement concernant la voirie.

Le président met le budget primitif 2017 au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote à la majorité le budget primitif 2017 présenté (pour 34 - contre 1 - abstention 1).

Présentation et vote du budget annexe SPANC

Le Président présente le budget primitif 2017 article par article et apporte des précisions pour certains comptes.

Dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses correspondent pour partie :

CHAPITRE 011-CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Compte 6061 – Compte remplacé par compte 614 Charges locatives – soit 3000 € : 1500 € pour le rattrapage 2016 + 1500 € pour année 2017

Compte 61528 – aménagement véhicule – 600 €

Compte 622 – prestation Saur et Lyonnaise – 15 000 €

CHAPITRE 012-CHARGES DE PERSONNEL:

Compte 648 – Autres Charges de personnel – soit 10 000 € : 5000 € pour le rattrapage 2016 + 5000 € pour année 2017

Compte 651 – Logiciel de cartographie auprès de l'ATD - 15 722.60 €

Le Président explique que ce logiciel va simplifier le travail du technicien et des élus sur le territoire. Chaque commune pourra bénéficier de ces prestations, sans contre partie financière : par exemple, gestion des concessions.

Recettes de fonctionnement :

Ces recettes correspondent pour partie :

Compte 7062 – Redevances d'assainissement non collectif + prime Agence de l'Eau pour les contrôles 2016

Compte 7068 – Autres prestations de services. : Estimatif des contrôles SPANC 2017 + subventions sur 16 dossiers Agence de l'Eau acceptés

Dépenses d'investissement :

Ces dépenses correspondent pour partie :

Compte 2284 – Mobilier – 300 € - achat Chaise de bureau

Le Président demande d'ajouter à cet article 132 € (équilibre budget).

Pas de question particulière concernant ce budget, après en avoir délibéré, le conseil communautaire **vote à l'unanimité**, le budget annexe 2017 du SPANC

05-Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) : Attribution de subventions

L'OPAH conclue entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le Département de la Dordogne et la Communauté PORTES SUD PERIGORD prévoit un dispositif d'aides financières de la collectivité à destination des propriétaires bailleurs ou occupants, en complément des autres primes mobilisables :

Aide forfaitaire : 200€

Aide pour l'autonomie : variable en fonction des dossiers

Cinq dossiers sont éligibles aux subventions de la communauté sous réserve de financement de l'ANAH, pour un montant total de 1307€.

M. BOURDIL informe le conseil que d'autres dossiers sont en cours. 15 sur 30 vont être bientôt finalisés. Il précise que pour 295 000 € de travaux au total, il y a un retour de subvention de 148 000 €. Il demande aux élus de continuer à faire de la communication auprès de leurs

administrés, en les invitant à prendre contact avec le bureau d'étude SOLILHA. Il rappelle que l'opération est sur un exercice décalé et que la première année se termine au 31/08/2017.

M. BOURDIL donne lecture des dossiers éligibles aux subventions :

Dossier sur Commune de MONSAGUEL	- travaux : Isolation/Chauffage	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 200 €
	- travaux : Travaux d'autonomie	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 188 €
Dossier sur Commune de ST AUBIN DE CADELECH	- travaux : Chauffage	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 200 €
Dossier sur Commune de ST AUBIN DE CADELECH	- travaux : Isolation/Menuiserie/VMC	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 200 €
Dossier sur Commune de ST AUBIN DE LANQUAIS	- travaux : Chauffage	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 200 €
	- travaux : Travaux d'autonomie	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 119 €
Dossier sur Commune de ST CAPRAISE D'EYMET	- travaux : Chauffage/Menuiseries	- Subvention prévisionnelle CCPSP : 200 €
		- TOTAL Subventions prévisionnelles CCPSP : 1 307 €

Les subventions ne seront versées que lorsque les travaux seront terminés et contrôlés par l'ANAH.

Le président met la proposition d'attribution de subventions au vote : **adoptée à l'unanimité**

Régie taxe de séjour : ouverture d'un compte de dépôts

Le président informe que pour la bonne tenue de la régie de recettes « Taxes de séjour », il convient de créer une ouverture de compte de dépôts de fonds au Trésor Public (compte DFT). Celui-ci permet un traitement plus rapide des opérations par le Trésor Public. Il précise qu'à ce jour 18 000 € de taxes ont été versées.

Le Président tient à remercier M. GASSEAU pour le travail effectué pendant l'arrêt de Marie FOSSEZ, dans la tenue de la régie et la mise en place d'un logiciel de gestion proposé par l'ATD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor Public et autorise Le Président à signer les documents s'y rapportant.

07-Questions diverses

Le Président communique au conseil la date de la réunion auprès des agriculteurs sur les zones vulnérables et ICHN, le 4 mai à 20h30 à l'espace culturel d'Eymet. Une invitation sera envoyée aux communes pour diffusion auprès des agriculteurs de leur territoire.

M. LEGAL informe le conseil que la Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) est maintenue sur la totalité du territoire, et demande que l'information soit diffusée pour les professionnels de notre territoire par le biais du site internet.

M. VEYRAC signale que le fauchage des banquettes est à prévoir plus tôt cette année.

M. Henri DELAGE déclare que la Maison de santé d'Eymet n'a toujours pas de réseau téléphonique depuis 4 jours.

M. LABONNE précise que beaucoup de particuliers sont dans le même cas. Le problème provient du changement d'opérateur entre SFR et ORANGE.

M. LEGAL ajoute que les délais d'interventions sont de plus en plus longs et propose qu'une motion soit faite par l'ensemble des élus.

M. BOURDIL rappelle que de l'enrobé est disponible et invite les maires à prévoir le rebouchage des trous sur les voies communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Secrétaire,

Maurice BARDET



Le Président,

Jérôme BETAÏLLE

